

## Le Québec maintient les objectifs établis au budget 2013-2014 de novembre 2012

Le gouvernement confirme :

- le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et son maintien pour les années subséquentes, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire;
- le maintien, pour 2012-2013, de l'objectif de déficit budgétaire à 1,5 milliard de dollars comme prévu en novembre dernier.

### ÉCONOMIE DU QUÉBEC : LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE SE POURSUIT

La croissance économique devrait s'accélérer au Québec en 2013 et 2014 en raison de l'amélioration graduelle de l'économie mondiale.

- Après une progression de 1,0 % du PIB réel en 2012, la croissance économique au Québec devrait s'établir à 1,3 % en 2013 et à 1,8 % en 2014.
- Pour ces deux années, il s'agit d'une révision à la baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport à la prévision du budget de novembre 2012, compte tenu notamment d'une dissipation plus lente que prévu des difficultés économiques mondiales.

La croissance de l'emploi s'est poursuivie. La création d'emplois s'est chiffrée à 30 800 en 2012, soit une hausse de 0,8 %. Le renforcement de la croissance économique devrait se traduire par la création de 44 500 emplois en 2013 et de 36 500 emplois en 2014.

- Le taux de chômage devrait continuer de se replier, passant de 7,8 % en 2012 à 7,5 % en 2013 et à 7,4 % en 2014.

### FINANCES PUBLIQUES : LES OBJECTIFS BUDGÉTAIRES SONT MAINTENUS

Des révisions liées aux perspectives économiques sont incorporées au cadre financier, notamment une révision des revenus autonomes, soit des baisses de 250 millions de dollars en 2012-2013 et de 565 millions de dollars en 2013-2014.

Ces révisions sont entièrement compensées par :

- une réduction du service de la dette en raison des faibles taux d'intérêt;
- une augmentation des paiements de péréquation à la suite de la mise à jour de données économiques et fiscales;
- l'utilisation partielle des provisions pour éventualités incorporées au budget du 20 novembre 2012.

Le maintien des objectifs de dépenses du dernier budget contribue au respect de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire.

- La croissance des dépenses de programmes devrait s'établir à 1,9 % en 2012-2013 et en 2013-2014.

## POURSUITE DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA DETTE

Le gouvernement a confirmé dans son budget du 20 novembre 2012 le maintien des objectifs de réduction de la dette inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations :

- 45 % du PIB pour la dette brute au 31 mars 2026 (54,2 % au 31 mars 2013);
- 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2026 (32,9 % au 31 mars 2013).

Pour 2013-2014 et 2014-2015, des versements de 1 353 millions de dollars et de 1 368 millions de dollars seront effectués au Fonds des générations.

## UNE VISION ÉCONOMIQUE AXÉE SUR L'INVESTISSEMENT PRIVÉ, CLÉ DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Dans le budget du 20 novembre 2012, diverses mesures ont été instaurées pour stimuler l'investissement privé, notamment :

- le congé d'impôts pour les grands projets d'investissement (C2i);
- la prolongation et la bonification du crédit d'impôt à l'investissement pour les régions.

Plusieurs engagements gouvernementaux sont en cours de mise en œuvre.

- À la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur, le gouvernement assurera un financement stable et pérenne aux universités. Celui-ci atteindra un niveau annuel de 3,8 milliards de dollars en 2018-2019.
  - L'aide financière aux étudiants sera bonifiée. Cette mesure sera financée par une réduction du taux du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen de 20 % à 8 %.
- La Banque de développement économique du Québec aura la responsabilité d'intervenir en première ligne pour soutenir la création d'entreprises au Québec et favoriser leur essor.
  - Le fonds de développement régionalisé issu du regroupement, au sein de la Banque, des programmes actuellement administrés dans les régions du Québec par Investissement Québec et par le ministère des Finances et de l'Économie, totalisera au moins 500 millions de dollars annuellement.
  - La Banque assurera notamment la gestion des deux fonds de diversification économique totalisant 250 millions de dollars qui ont été créés par le gouvernement pour venir en aide aux régions visées par l'abandon de la production d'amiante et d'électricité de source nucléaire.
- Des mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, notamment dans le secteur du biopharmaceutique, seront mises en œuvre.